

DÉLIBÉRATION 18-240

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018

Date de la convocation : 20/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN** : Convention opérationnelle entre l'EPORA, Vienne Condrieu Agglomération et la commune de Chonas l'Amballan (Centre-Bourg)

Rapporteur : Marielle MOREL

NOTE DE SYNTHÈSE

Par convention en date du 10 décembre 2015, l'EPORA a été mobilisé par la commune de Chonas l'Amballan et ViennAgglo pour réaliser une mission d'étude et de veille foncière visant à la requalification d'un îlot dégradé au cœur du centre-bourg.

Un avenant n°1 en date du 20 septembre 2016 a permis d'élargir le périmètre de la convention pour intégrer des opportunités foncières identifiées à proximité immédiates du secteur initial.

Dans le cadre de cette convention, la conduite d'une étude de faisabilité pré-opérationnelle a permis de préciser le projet de la Commune. Il consiste à ce jour à densifier le centre-bourg par la création d'un programme de logements dont environ 30% de logements locatifs sociaux et/ou en accession aidée. L'aménagement d'espaces publics, le remailage des dessertes et la création de locaux d'activités en rez-de-chaussée contribueront aussi à la revitalisation du centre.

Une orientation d'aménagement et de programmation traduira le projet dans le PLU de la commune, en cours de révision.

Toujours dans le cadre de cette convention, l'EPORA a réalisé une première acquisition en juin 2016, d'autres opportunités foncières devant être saisies à court terme.

La convention opérationnelle vise à poursuivre le partenariat entre l'EPORA, la commune de Chonas l'Amballan et Vienne Condrieu Agglomération en vue de la requalification de cet îlot urbain et la mise en œuvre du projet de logements.

Elle prend la suite de la convention d'étude et de veille foncière, l'ensemble du stock foncier et des dépenses opérationnelles réalisées jusqu'ici étant transférés dans la convention opérationnelle.

Cette convention n'a pas d'impact financier pour Vienne Condrieu Agglomération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°12-177 du Conseil Communautaire de ViennAgglo adoptant le Programme Local de l'Habitat,

VU la délibération n°15-172 du Conseil Communautaire de ViennAgglo approuvant la convention d'objectifs entre ViennAgglo et l'EPORA pour la période 2015-2020,

VU la délibération n°15-199 du Conseil Communautaire de ViennAgglo autorisant la signature de la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPORA, la commune de Chonas l'Amballan et ViennAgglo,

VU la délibération n°16-106 du Conseil Communautaire de ViennAgglo autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPORA, la commune de Chonas l'Amballan et ViennAgglo,

VU le Conseil d'Administration de l'EPORA du 9 mars 2018,

VU la délibération du conseil municipal de Chonas l'Amballan du 23 avril 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

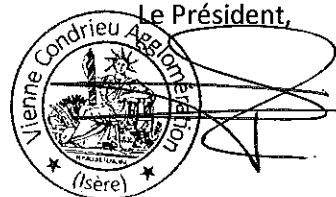
APPROUVE la convention opérationnelle entre l'EPORA, la commune de Chonas l'Amballan et Vienne Condrieu Agglomération sur le centre-bourg de Chonas l'Amballan.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 juin 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS